



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

SLOX

ID : 081-218102572-20200629-2020DEL30-DE

Date de la convocation  
23.06.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/30

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mrs SARDAINE, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absente** : Mme VABRE, excusée.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Il est proposé aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2020 pour le budget principal de la commune.

**BUDGET PRIMITIF  
2020 DU BUDGET  
PRINCIPAL**

Il est équilibré à la somme de : 10 535 768,86 €

**Fonctionnement** : 6 977 895,60 €

**Investissement** : 3 557 873,26 €

**Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

*Adopté à l'unanimité*

- Le produit des contributions directes :	2 919 944,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat	90 199,00 €
- Autres taxes	252 000,00 €
- Dotations de l'état	978 581,00 €
- Le FPIC	45 500,00 €
- Participation et subventions (dont participation de la CAF)	654 753,00 €
- Les revenus des immeubles et redevance énergie hydraulique	45 940,00 €
- Les ventes de produits et de prestations (restauration scolaire, centre de loisirs, mise à disposition du personnel, annexes)	269 420,00 €
- Les travaux en régie	11 500,00 €
- La reprise des subventions	24 965,00 €
- Le remboursement des emprunts transférées (agglomération)	29 438,00 €
- Les atténuations de charges (variation stocks et remboursement salaire)	79 000,00 €
- Le FCTVA	1 400,00 €
- Les recettes exceptionnelles	13 000,00 €
- L'intégration de l'excédent du budget annexe eau	348 299,34 €
- L'excédent de fonctionnement reporté	1 213 956,26 €

**Total des recettes de fonctionnement :**

**6 977 895,60 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractères générales)	1 045 105,81 €
- Les charges de personnel	3 131 646,00 €
- Les intérêts des emprunts	127 000,00 €
- Les dépenses de gestion courante (dont Subventions aux Francas)	828 922,00 €
- L'attribution de compensation	357 000,00 €
- La dotation aux amortissements	336 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement	416 622,45 €
- Les autres dépenses	35 300,00 €
- Les dépenses imprévues	351 500,00 €
- Le transfert du résultat du budget annexe de l'eau	348 799,34 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 977 895,60 €</b>

**Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement	416 622,45 €
- La dotation aux amortissements	336 000,00 €
- Les reports d'investissement	1 370 711,09 €
- La dette récupérable	129 733,00 €
- Les opérations d'ordre	30 000,00 €
- Le FCTVA	300 000,00 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé	563 908,38 €
- L'intégration de l'excédent du budget annexe eau	410 898,34 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 557 873,26 €</b>

Les dépenses de cette section regroupent :

- Le déficit d'investissement reporté	292 387,32 €
- Les dépenses d'équipement	756 418,09 €
- Les reports d'investissements	1 642 232,15 €
- Le remboursement en capital des emprunts	355 350,00 €
- La reprise de subventions	24 965,00 €
- Les travaux en régie	11 500,00 €
- Les opérations d'ordre	30 000,00 €
- L'avance remboursable versée au CCAS	16 000,00 €
- Le transfert du résultat du budget annexe de l'eau	410 898,34 €
- Les dépenses imprévues	18 122,36 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 557 873,26 €</b>

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 15 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :  
**10 535 768,86 €.**

- **6 977 895,60 € en fonctionnement**
- **3 557 873,26 € en investissement**

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY le 15/06/2020  
David DONNE  
Maire,



*(Handwritten signature)*